

LES DONNEES PERSONNELLES DANS L'ÉDUC DE NORMANDIE

L'Educ de Normandie est un traitement de données à caractère personnel dont le chef d'établissement est le responsable pour ce qui concerne son établissement. La collectivité territoriale de rattachement est responsable du traitement de données pour la mise à disposition du service, le choix et le contrôle du sous-traitant ainsi que pour son usage propre.

Objet du traitement de données

Finalités

L'ENT, permet d'accéder, via un point d'entrée unique, à des services et contenus numériques ; il a pour objet de :

- saisir et mettre à la disposition des élèves et de leurs parents, des étudiants, des enseignants, des personnels administratifs et plus généralement de tous les membres de la communauté éducative, des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives, relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement ainsi que de la documentation en ligne ;
- permettre des échanges et des collaborations entre écoles et établissements d'un même ENT ainsi qu'avec des écoles et des établissements utilisant des ENT différents ;
- permettre un accès à des services externes à l'ENT, dits *services tiers*

Base légale

[Article 6](#) (1.e) du règlement général sur la protection des données - RGPD
Ce traitement de données relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le chef d'établissement en application du règlement général sur la protection des données et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Personnes concernées

- Élèves et étudiants
- Personnes responsables des élèves
- Personnels enseignants et non enseignants
- Apprentis
- Tuteurs de stage et maîtres d'apprentissage

Données traitées

Outre les données créées lors de l'ouverture du compte ENT (identifiant et mot de passe), les catégories de données pouvant être enregistrées dans l'Educ de Normandie sont les suivantes :

a) Dans la communauté éducative :

Pour les élèves et les étudiants

- numéro d'identifiant national (INE), civilité, noms, prénoms, date de naissance, photographie et coordonnées personnelles (adresse postale, téléphones fixe et portable, télécopie, adresse électronique,

tout élément concernant sa vie scolaire ou universitaire, sa scolarité, ses productions scolaires ou universitaires) ;

Pour les personnes responsables des élèves :

- civilité, noms, prénoms, adresse postale, téléphones fixe et portable, adresse électronique ;

Pour les personnels enseignants et non enseignants :

- civilité, noms, prénoms, date de naissance, situation professionnelle, structure de rattachement, coordonnées professionnelles, informations administratives les concernant, toute information concernant la scolarité des élèves ou des étudiants dont ils ont la charge, productions pédagogiques et administratives ;

b) Dans le cadre du tutorat et de l'apprentissage :

Pour l'apprenti :

- numéro d'identifiant national (INE), civilité, noms, prénoms, date de naissance et, le cas échéant, lieu de naissance, ville et pays de naissance dans l'hypothèse où l'INE n'est pas enregistré ou en cas de conflit d'INE, photographie et coordonnées personnelles (adresse, téléphones fixe et portable, télécopie, adresse électronique) ;

Pour les tuteurs de stage et maîtres d'apprentissage :

- civilité, noms, prénoms et situation professionnelle du tuteur de stage ou du maître d'apprentissage ;
- dénomination de l'entreprise partenaire et nom des élèves suivis en stage ou en apprentissage.

Source des données

Les données à caractère personnel utilisées dans les ENT sont issues de systèmes d'information mis en œuvre par les autorités académiques.

Destinataires des données

Catégories de destinataires

Peuvent être exclusivement destinataires des informations et données à caractère personnel contenues dans le traitement, dans le cadre de leurs attributions et dans les limites du besoin d'en connaître :

a) Dans l'enseignement primaire et secondaire :

- les élèves, en ce qui concerne leurs informations personnelles et la vie scolaire ;
- les délégués d'élèves, en ce qui concerne la vie lycéenne ;
- les personnes responsables des élèves, en ce qui concerne la vie scolaire des enfants dont ils ont la charge ;
- les délégués de parents d'élèves, en ce qui concerne la vie de l'école ou de l'établissement ;

- les personnels enseignants, en ce qui concerne les informations relatives à la scolarité de leurs élèves ;
 - les personnels autres que les personnels enseignants, en ce qui concerne leurs fonctions dans l'école ou l'établissement ;
 - les intervenants extérieurs, en ce qui concerne des activités scolaires ou périscolaires auxquelles ils participent et qui sont organisées en accord avec le responsable de l'école ou de l'établissement ;
 - les associations de parents d'élèves et les représentants des collectivités territoriales dans les instances délibératives de l'école ou de l'établissement, en ce qui concerne leur mandat ;
 - le ministre chargé de l'éducation nationale pour les seules données nécessaires à la mise en œuvre du traitement de données à caractère personnel dénommé " gestionnaire d'accès aux ressources " (GAR) et, indirectement, les destinataires des données du GAR mentionnés dans l'arrêté portant création de ce traitement.
- b) Les fournisseurs proposant des services tiers via l'ENT en dehors du cadre du GAR, dans le respect des conditions strictement définies par le [SDET \(schéma directeur des environnements numériques de travail\)](#), pour les seules données nécessaires au fonctionnement de ces services ;

Transferts des données hors UE

Les données sont traitées au sein de l'Espace Économique Européen.

Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel traitées sont mises à jour au début de chaque année scolaire.

Elles sont supprimées de l'ENT dans un délai de trois mois dès lors que la personne concernée n'a plus vocation à détenir un compte.

Les contributions personnelles laissées dans les espaces communautaires et espaces de stockage d'informations personnelles ou de publication ne pourront, sauf opposition du contributeur lors de la fermeture de son compte ENT, être conservées par l'établissement qu'à des fins informatives, pédagogiques ou scientifiques dans les conditions fixées à l'article 36 de la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et libertés".

Sécurité

Les mesures de sécurité sont définies par le [SDET \(schéma directeur des environnements numériques de travail\) et](#) par les politiques de sécurité des systèmes d'information (PSSI) territoriales et académique.

Vos droits sur les données vous concernant

Conformément aux dispositions des textes régissant la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Le délégué à la protection des données, (DPD) académique, est votre interlocuteur pour toute demande

d'exercice de vos droits sur ce traitement. Il la transmettra au responsable de traitement concerné : chef d'établissement ou collectivité territoriale.

- Contacter le DPD [par voie électronique](#)
- Contacter le DPD par courrier postal
 - Délégué à la protection des données
 - Rectorat
 - 168 rue Caponière
 - BP 46184
 - 14061 Caen Cedex

Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez [adresser une réclamation \(plainte\) à la CNIL](#).